RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR 2022.07.21/797



Thème: INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - OFFICIER D'ETAT CIVIL

Objet : Délégation dans les fonctions d'officier d'état civil

Le Maire de la ville de Briançon (Hautes-Alpes),

Vu l'article L 2122-32 du code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire et les adjoints sont officiers d'état civil.

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le Maire à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou, en leur absence, à des membres du Conseil Municipal,

ARRÊTE

Article 1

Le Maire et ses adjoints étant empêchés, Monsieur René MICHEL, membre du Conseil Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil le :

Samedi 23 juillet 2022 à 14H30 pour célébrer le mariage :

Abdelali BOUTEMRA / Chloé SPECHT

Fait à Briançon, le 21 juillet 2022

Le Maire

Par délégation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services

Arnaud MURGIA

Transmis le 2 2 JUIL. 2022 Notifié le 2 2 JUIL. 2022